



Inchangées depuis 2008 pour les libéraux et depuis 2010 pour les salariés, les cotisations sont diminuées de moitié pour les diplômés de 2019. Les diplômés de 2020 seront exemptés de cotisation. Les femmes ayant accouché en 2020 également.

Libéraux	280,00 €
Salariés	75,00 €
Mixte	280,00 €
Retraité libéral actif	280,00 €
Retraité salarié actif	75,00 €
SEL/SCP	90,00 €
MK inactif	50,00 €
Retraité inactif	50,00 €
Diplômé 2019 Libéral	140,00 €
Diplômé 2019 salarié	37,50
Diplômé 2020	Exonération totale
Femme ayant accouché en 2020	Exonération totale



Chaque année, les comptes de l'Ordre sont analysés par la commission de contrôle des comptes et des placements financiers et soumis à l'examen des commissaires aux comptes qui les certifient. Un suivi mensuel des dépenses réalisées est accompli pour garantir leur régularité et leur efficacité. Les comptes annuels sont disponibles sur le site internet de l'Ordre.

## Burn out ou épuisement professionnel ?

Un numéro vert est à votre disposition si vous avez un besoin urgent d'écoute et/ou d'une prise en charge médicale.

➤ **0800 288 038**

Gratuit, confidentiel et accessible 24h/24h

## Votre CDO est votre interlocuteur privilégié

Composé de kinésithérapeutes libéraux et salariés élus par les professionnels en exercice de votre département, le conseil départemental de l'Ordre (CDO) est la « porte d'entrée » pour toutes les questions liées à l'exercice de la profession : inscription, transfert, radiation, étude et conseils en matière de rédaction de contrats (sur le volet déontologique), résolution des litiges, etc...

**N'hésitez pas à le contacter !**

Trouvez votre CDO et ses coordonnées sur

**ORDREMK.FR**



Conseil national de l'Ordre  
des masseurs-kinésithérapeutes  
91 bis rue du Cherche-Midi • 75006 Paris  
Tél. : 01 46 22 32 97 . Fax : 01 46 22 08 24



# A quoi sert votre cotisation ?



## INFORMEZ-VOUS SUR LES ACTIONS DE L'ORDRE

Pour vous tenir informé des actions de l'Ordre, des actualités, des sujets de santé publique et de notre profession, connaître la législation ou la jurisprudence, prendre connaissance de nos publications, vous inscrire à l'Ordre, changer de département, etc.

Rendez-vous sur  
**ORDREMK.FR**



Suivez l'actualité  
de l'Ordre sur  
Facebook et Twitter



Mon kiné et moi  
un compte Facebook  
destiné aux patients  
pour promouvoir la  
santé publique et vos  
compétences.



L'Ordre assure la gestion  
du tableau (inscriptions,  
transferts, radiations)



L'Ordre rend  
des avis  
déontologiques



L'Ordre analyse vos  
contrats relatifs à  
votre exercice



L'Ordre s'assure de  
la compétence des  
kinésithérapeutes en  
contrôlant leur obligation  
de suivre un parcours  
de Développement  
Professionnel Continu  
(DPC)



L'Ordre gère  
les affaires  
disciplinaires



L'Ordre est membre des  
commissions d'autorisation  
d'exercice, placées auprès  
des Directions Régionales  
de la Jeunesse, des Sports et  
de la Cohésion Sociale, qui  
examinent les demandes  
d'équivalence des praticiens  
titulaires de diplômes  
européens



UNE INSTITUTION  
AU SERVICE DE  
**95 000**  
KINÉSITHÉRAPEUTES  
et de plus de  
**2 millions de patients**  
vus chaque jour

L'Ordre assure une  
mission de solidarité  
professionnelle. Une  
somme importante  
est consacrée  
chaque année aux  
actions d'entraide.



L'Ordre assure la défense de  
l'honneur et l'indépendance  
de la profession, diffuse les  
bonnes pratiques et les règles  
professionnelles. Il se mobilise  
contre l'exercice illégal



L'Ordre est l'interlocuteur  
privilegié des pouvoirs  
publics pour accompagner  
les politiques de santé



L'Ordre promeut  
la santé publique  
en développant  
des actions de  
prévention, (soutien  
de la vaccination,  
lutte contre le  
tabagisme)



L'Ordre organise des  
conciliations pour  
régler les litiges  
relatifs à l'exercice

